

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil
Municipal : 10/10/2022

L'An deux mil vingt et deux,
Le 17 octobre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu
habituel sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Luc, maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY,
M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, M. CAPET, Mme DUBOIS,
M. LAPREVOTTE et M. SEGUIN.
Absents excusés : Mr DE DIVONNE, Mme AUGENDRE (pouvoir à Mr
BEAUCOUSIN), M. PAUL (pouvoir à Mr GAUTHIER), Mme HERBEMONT
(pouvoir à Mr LAPREVOTTE).
Absents :
Secrétaire de séance : Mme NATY.
Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

N° 2022-06-04

**Objet : Remplacement de Mme
CEDER Mireille pour congé
maternité**

VU l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut
de la Fonction Publique Territoriale, il est possible de recruter des agents non
titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non
titulaire momentanément indisponible pour le motif : congé de maternité,

Considérant, que le contrat conclu pour une durée déterminée interviendra dans
la limite de la durée de l'absence de l'agent remplacer,

Considérant, que la continuité de service justifie le remplacement rapide de
l'agent.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un
agent momentanément indisponible, conformément aux motifs énoncés
ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en ce sens au chapitre 012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints
à signer tout document se rapportant à cette décision.

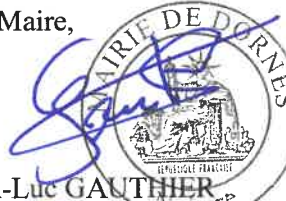
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre ;
- Madame la Présidente du Centre de Gestion ;
- Madame l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme

Dornes, le 17 octobre 2022.

Le Maire,


Jean-Luc GAUTHIER
Nièvre

AR Prefecture

058-215801044-20221017-2022_06_04-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022